

HABILLEMENT ET PRISE DE REPAS

Le CPE préconise un habillement adéquat et professionnel :

- Le jugement de chacun est important afin de s'assurer d'être vêtue de façon à éviter des accidents malheureux pour soi-même ou autrui tout en étant un modèle pour les enfants.
- Une attention particulière doit être apportée au message véhiculé sur les vêtements. Emblème de produit préconisant la violence, l'alcool ou autres. Exemple : Casquette de « Molson ».
- Une attention particulière doit être apportée en ce qui a trait aux différentes modes. Exemple : pantalon taille basse et/ou chandail « bedaine ». Le ventre et le postérieur doivent être couverts en tout temps.
- Une attention particulière doit être apportée à l'habillement en ce qui a trait à la sécurité au travail. Exemple : Ne pas porter des vêtements trop longs ou trop amples pouvant être « accrochant ».
- Une attention particulière doit être apportée aux bijoux pouvant être « accrochant » et causer des blessures à soi-même ou à autrui. Exemple: Grandes boucles d'oreille, bagues.
- Une attention particulière doit être apportée aux chaussures en ce qui trait à la sécurité au travail. Ne pas porter des chaussures offrant une faible stabilité et peu de protection pouvant provoquer chute, contusion, torsion, etc... Exemple : Sandale genre « Flip Flop », « crocs », chaussures ou bottes à talon haut de plus de 1 pouce de hauteur.

Prise de repas des employés :

- Le CPE préconise que les employés mangent le repas préparé par le responsable de la cuisine avec les enfants.
- Les repas sont offerts aux employés pour une somme révisé à chaque année, ceci inclus 2 collations santé et un dîner équilibré. Par contre, l'employé qui le désire, peut apporter son propre repas, donc, il n'aura pas à payer les frais.
- L'employé qui décide d'apporter son propre dîner ou collation doit respecter les règles concernant les allergies à la garderie.
- Les employés ne peuvent manger dans les salles leur repas de la maison sauf si celui-ci est similaire aux repas offerts aux enfants (exemple : spaghetti avec sauce servi à la garderie versus lasagne apporter de la maison).
- Ceci dans le but d'assurer une harmonie pour tous lors de la prise des repas, d'éviter dynamique d'enfant, dynamique de groupe et être équitable vis-à-vis des demandes de parents.